

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 81 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

« Voyez comme je suis gentil, nous dit Hitler, si vous me donnez vos colonies de bonne grâce, je n'irais pas les prendre les armes à la main. Si vous me les refusez, alors le monde sera témoin qu'une fois de plus ces insupportables Français troublent la paix du monde. »

En grande solennité, il y a quelques semaines, les ministres français et allemand, Georges Bonnet et Ribbentrop, échangeaient à Paris une assurance d'entente pacifique. Il s'agissait d'une déclaration par laquelle l'un et l'autre pays proclamaient qu'on chercherait en vain le moindre sujet de contestation territoriale entre eux et que dans l'avenir ils se promettaient réciproquement de chercher à régler par voie de négociations diplomatiques tous les différends qui pourraient surgir...

En Allemagne on fut moins pressé qu'en France de faire état de cette heureuse garantie que l'on a publiée lundi seulement, quelques heures avant le discours annoncé d'Hitler.

Nous ne disons pas qu'on a eu tort de rédiger ce papier sur lequel l'Allemagne a mis une signature discréditée, d'une valeur exactement égale à celles qu'elle avait déposées sur le traité garantissant la neutralité belge, sur le traité de Versailles et aussi sur les accords de Locarno. Le danger de semblables papiers commence à partir du moment où nous les prenons au sérieux...

Je suppose bien qu'il ne se trouve personne en France pour croire que le respect d'un engagement puisse arrêter une minute l'Allemagne dans l'accomplissement de ses mauvais desseins. C'est pourtant sur cette crédulité qu'elle compte car elle considère ces traités comme très précieux dans la mesure où ils peuvent endormir ceux qu'elle a envie de dépouiller, dans la mesure où ils peuvent donner une fausse sécurité à ceux qu'elle cherche à tromper.

« Quand j'ai envie d'une province, disait Frédéric II, je commence par la prendre. Il se trouve ensuite des juristes pour démontrer que j'en avais le droit ! »

Cette doctrine cynique reste toujours celle des dirigeants allemands, qu'ils soient empereurs, rois ou dictateurs. On change d'hommes. L'esprit reste le même.

Dans le discours « colossal » que le Führer vient de prononcer devant son Reichstag, vous ne trouverez pas la revendication de territoires qu'il s'est interdit de formuler à l'égard de la France. Non, ce n'est pas une terre française qu'il réclame. Il se borne à nous demander des colonies. A part ça...

Quant à son « droit », il ne laisse à aucun juriste le soin de le formuler. Il justifie lui-même sa demande de la manière la plus simple. Il veut nos colonies parce qu'il en a envie, parce qu'elles sont nécessaires à ce qu'il appelle « le dynamisme » allemand. Et il pense que cette raison doit nous suffire.

Au fond, Mussolini n'invoque pas de meilleurs arguments pour justifier sa réclamation sur la Savoie, la Côte d'Azur, la Corse, la Tunisie et Djibouti. Nous devons les lui donner parce qu'il en a besoin.

Les revendications du dynamisme italien et du dynamisme allemand ont explosé au moment qu'il était facile de prévoir. Je veux dire au moment où Hitler et Mussolini se croient maîtres de l'Espagne contre nous ! Et quand la campagne antiraciste a commencé en Italie, il eût fallu être bien naïf pour supposer que le Duce ne s'était pas assuré d'avance l'assentiment et l'approbation du Führer.

Nous recueillons les fruits de cette longue série de « conciliations pacifistes », de renoncements et d'abandons qui ont permis à l'Allemagne de grandir et de se fortifier jusqu'au point où Hitler se croit en mesure de parler comme le Maître du continent ! Voilà où le « pacifisme » nous a menés.

qu'Hitler renoncerait à sa réclamation s'il lui était démontré qu'il ne lui sera pas possible de la réaliser pacifiquement ? Non, il ne peut pas vouloir dire cela qui équivaudrait à nous fournir le moyen d'un facile triomphe sur lui. Il ne peut pas vouloir dire qu'il reculerait devant nous si nous lui disions : alors, c'est la guerre.

Ce qu'il entend préciser ainsi, c'est qu'il nous offre généreusement d'éviter la guerre en lui donnant ce qu'il réclame. Il entend nous laisser la responsabilité de ce qui arriverait si nous étions assez méchants, assez pervers, assez dépourvus d'humanité pour lui refuser satisfaction !

« Voyez comme je suis gentil, veut-il dire, si vous me donnez vos colonies de bonne grâce, eh ! bien, je n'irais pas les prendre les armes à la main. Si vous me les refusez, alors le monde sera témoin qu'une fois de plus ces insupportables Français troublent la paix du monde. »

C'est ainsi, du moins, que les choses m'apparaissent. Toutes les conciliations avec l'Allemagne sont de cette nature. Elles consistent à se laisser dépouiller par elle, si l'on ne veut pas qu'elle vous dénonce à l'univers comme des tyrans et des agresseurs.

Heureusement, et pour une fois, nous avons répondu avant d'être interrogé. Le Chef du Gouvernement, appuyé par l'unanimité des représentants du pays, a signifié que nous ne céderions rien ni de nos droits ni de nos biens.

Déclaration qui ne peut pas être tenue pour provocatrice puisqu'elle fut faite avant qu'Hitler ait parlé et après laquelle il semble, si l'on peut ainsi dire, que nous n'avons rien de mieux à faire qu'à attendre !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Unanimité française

Tandis que d'aucuns ne semblent avoir d'autre souci que de troubler l'âme nationale, de jeter le désordre dans les esprits, le gouvernement actuel n'a eu d'autre souci que de réaliser l'unanimité nationale et on peut bien dire qu'il y est parvenu.

Car l'unanimité nationale est dans le moment présent une condition essentielle de la paix.

Il ne peut y avoir personne dans le pays pour admettre que la France puisse faire la moindre concession soit en ce qui concerne son territoire, soit en ce qui concerne ses droits.

Il n'y a personne dans le pays qui ne réalise qu'une telle question ne peut pas faire l'objet d'une négociation puisque, pour nous, la question ne se pose pas, puisque nous répondons à toutes les réclamations de l'Italie par un « non possumus » catégorique.

Mais il n'y a personne aussi qui n'ait le devoir de comprendre que pour dire ce « non possumus », pour le dire définitivement et pour n'admettre pas de réplique, il faut que toutes nos forces soient mises en œuvre.

Il faut la force financière et la force monétaire qui sont une nécessité pour assurer le réarmement de la France.

Il faut la force de la production, la force du travail qui doit donner à ce pays l'armature économique indispensable.

Il faut enfin l'union de tous les Français qui doivent opposer aux ambitions du fascisme un front uni.

Qu'on n'oublie jamais dans ce pays que les revendications fascistes ont été exprimées pour la première fois le 30 novembre quand M. Mussolini s'imaginait qu'une grève générale déchirerait la France.

Une nouvelle manifestation devant le Palais de Venise, une manifestation dont on peut dire sans exagérer qu'elle était vraiment présidée par M. Mussolini, s'est déroulée le 26 janvier, le jour où la Chambre française devait émettre son vote sur la politique extérieure.

M. Mussolini ne pensait-il point que son discours, les cris de ses partisans devaient jeter l'incertitude au Parlement, sinon ouvrir une crise politique ?

Sans aucun doute et c'est pourquoi la France doit être mise en garde contre tous ceux qui, aujourd'hui, voudraient ruiner son unité.

Informations

Au Sénat

Dans sa séance de mardi, le Sénat a validé l'élection de M. de Rothschild, élu sénateur des Hautes-Alpes.

Il fixe au 21 février la date de la discussion de l'interpellation sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assurer le salut du commerce de détail.

Le Sénat procède, ensuite, à la désignation de 9 membres de la Commission d'instruction de la Cour de Justice.

A la Chambre

Dans la séance de mardi matin, la Chambre examine la proposition de loi de M. Félix Gouin, portant amnistie et réintégration pour les fonctionnaires frappés à l'occasion ou à la suite de la grève du 30 novembre 1938.

M. Montet, rapporteur, au nom de la Commission de législation civile et criminelle dit que la proposition a pour mesure d'effacer les conséquences de la grève du 30 novembre.

MM. Perrein, Parmentier, Dronot, Badié présentent diverses observations, et la discussion est renvoyée à vendredi.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre examine le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1938 au titre du budget général et des budgets annexes et approbation de décrets. Le solde du cahier de crédits dénommé collectif de février s'élève à 437 millions. Le projet est adopté.

La Chambre discute le projet ayant pour objet de proroger les dispositions actuelles relatives au service militaire de 2 ans. Le projet est voté.

Office du blé

Le conseil central de l'Office du blé s'est réuni aujourd'hui pour examiner les problèmes relatifs à l'abaissement éventuel du taux de blutage des farines et à la taxe de résorption des excédents.

Il a, d'autre part, à répartir les nombreuses demandes de blé de réensemencement émanant d'agriculteurs à la suite des dégâts causés par les grands froids de décembre dernier.

En Espagne

On annonce officiellement que les républicains ont abandonné dans le port de Barcelone deux sous-marins en très bon état et quatre gros vapeurs, prêts à prendre la mer. Il s'agit des sous-marins « B. I. » et « R. O. K. », et des vapeurs « L'Español N° 3 », « La Ciudad de Séville », « Le Rio Darro » et « Le Rio Sègre ».

Le général Miaja a déclaré : « Que personne n'aie l'illusion que la guerre sera bientôt terminée parce que Barcelone a succombé. Non point. La guerre continue. Même si toute la Catalogne succombe, nous n'avons pas perdu la partie. Nous défendons encore une grande partie du territoire : toute l'Espagne centrale et Madrid, la capitale invincible ».

Les revendications italiennes Les journaux italiens paraphrasant les paroles du chancelier Hitler, exaltent la puissance inébranlable de l'axe Rome-Berlin et l'étroite Association qui s'est désormais établie entre les deux régimes. Ils mettent en relief la nécessité de procéder à une redistribution équitable des colonies de peuplement et des matières premières pour faire face aux besoins d'expansion de l'Italie et de l'Allemagne.

Ainsi, le problème des revendications italiennes est lié à celui des demandes allemandes.

Après le discours d'Hitler Les déclarations du chancelier Hitler renforcent l'opinion en Italie qu'il sera possible au gouvernement romain de réaliser toutes ses ambitions en Tunisie sans avoir recours aux armes.

On pense surtout que la Grande-Bretagne et la France n'oseraient prendre la responsabilité d'une guerre dans laquelle l'Allemagne serait aux côtés de l'Italie, lorsque la paix pourrait être sauvée par de simples sacrifices de la part de la France.

La Tchecoslovaquie a été obligée de faire d'énormes sacrifices en septembre. Pourquoi donc, dit-on ici, la France n'en ferait-elle pas autant cette année pour la cause de la paix ?

Déclaration de M. Chamberlain M. Chamberlain a fait mardi, à la Chambre des Communes, une brève réponse au chancelier Hitler. Le premier ministre britannique est revenu sur la suggestion qu'il avait déjà faite, et qui a été retenue par le Führer, de la convocation d'une conférence qui s'efforceraient de résoudre les différends internationaux. Toutefois, il a formulé des conditions préalables qui ont une grande importance.

Les partenaires doivent faire preuve d'une égale bonne foi, afin que cette conférence puisse se réunir dans une atmosphère plus favorable.

Deuxième condition : Une telle conférence devrait aboutir à un règlement « définitif ».

Le 57^e anniversaire de M. Roosevelt Le 57^e anniversaire du président Roosevelt a été célébré dans tous les États-Unis, où, selon une habitude datant de plusieurs années, le peuple américain a organisé des fêtes destinées à rassembler un million de dollars, pour la lutte contre la paralysie infantile.

Sur tout le territoire, dix mille grands bals ont eu lieu, dont les profits seront envoyés à la fondation nationale, créée en vue de combattre cette maladie.

Le président Roosevelt fut lui-même victime de cette maladie.

EN PEU DE MOTS...

— Les travaux de construction du canal Mussolini, qui doit réunir le lac de Garde à l'Adriatique ont été inaugurés à Governolo, près de Rovigo.

— Le prix littéraire Victor Marguerite-Sylvestre-Boix, d'une valeur de 12.000 francs a été attribué à Thyde Monnier pour sa trilogie : « Le Pain des Pauvres ». Un second prix de 600 francs a été attribué à Andrée Sikorska pour son livre « Vent de mort ».

— Un trésor de 40.000 francs en louis d'or, représentant aujourd'hui 300.000 francs a été découvert à St-Jean-Court-Zérode (Moselle) dans le logement d'une vieille dame décédée. C'est en fouillant un tas de chiffons que les héritiers ont découvert le magot.

— M. le sénateur Ghapsal, ancien ministre, est tombé, mardi, à Paris, d'un car qui a démarré trop hâtivement et s'est brisé la jambe droite.

— Le gouvernement britannique a accepté l'invitation du gouvernement italien de participer à l'Exposition universelle qui doit avoir lieu à Rome en 1942.

— La « Press Association » annonce que la police enquête activement à Hendon et dans les environs, à la suite de la disparition d'un document secret des bureaux de la base aéronautique de Hendon.

NOS ÉCHOS

Mgr. Baudrillard. Le directeur de l'Institut catholique, membre de l'Académie Française, dont on vient de fêter les 80 ans, a toujours gardé l'esprit mordant de sa jeunesse, alors qu'il sortait de l'École Normale Supérieure. Ses mots sont nombreux et très répétés. Une seule anecdote alors qu'il n'était encore que jeune vicair :

On lui présentait une ancienne actrice, qui, après avoir longtemps rôlé le balai, s'était convertie, avait fait retraite et défiait son curé par une dévotion minutieuse, mais était restée aussi mauvaise langue que possible, ne manquant pas une occasion de dire du mal des autres paroissiennes du bon curé ; le brave homme l'avait lui-même raconté à Mgr Baudrillard, qui n'était encore que l'abbé Baudrillard ; et celui-ci, se souvenant sans doute de ses années de Normale :

— Voyez-vous, monsieur le curé, les femmes repenties peuvent rarement supporter celles qui n'ont pas eu besoin de se repentir pour être vertueuses.

Patron trop pressé. Le patron traverse son magasin. Dans un coin, il découvre un employé assis, occupé à lire le journal. Il s'approche de lui et dit : — Combien gagnez-vous par mois ? L'autre lève la tête et répond : — Huit cents francs. Le patron tire son portefeuille. — Voilà huit cents francs. Et maintenant fêchez-moi le camp. Je ne veux plus vous voir chez moi.

L'homme tourne les talons et s'en va. — Pourquoi gardez-vous des papiers de cette espèce ? demande le patron au chef du personnel. Et celui-ci répond : — Cet homme ne fait pas partie du personnel ; il venait de nous livrer une fourniture et attendait son reçu...

Aux Américains. M. Paul Reynaud a parlé, l'autre soir, par l'intermédiaire de la radio, aux Américains, et leur a parlé, naturellement, en anglais. L'Ambassadeur de Grande-Bretagne, qui était aux écoutes, s'écria : — Mais il parle en un anglais parfait ! Et l'on prétend que les Français ne comprennent pas les langues étrangères.

M. Paul Reynaud, à qui l'on rapporta ce propos, émit cette observation. — C'est exact, la plupart des Français ne parlent pas en langue étrangère. Mais c'est parce que, partout où ils vont, à l'étranger, on parle français.

Avec les bons vœux. Il est toujours très désagréable de payer une surtaxe lorsqu'on reçoit une lettre de bons vœux et c'est pourtant ce que cet autre matin, me demanda le facteur. Il me fallut

La Servitude de l'Ouvrier Soviétique

Les dirigeants syndicalistes et les communistes qui méditent d'instituer chez nous les méthodes du socialisme intégral se gardent bien de dépeindre de façon véridique devant les ouvriers français dont la bonne foi se trouve ainsi odieusement trompée, le régime qui est fait à l'ouvrier russe ; ils ne disent jamais rien de l'état d'assujettissement et de servitude dans lequel il est farouchement maintenu, de la manière la plus draconienne.

La méthode du stakhanonisme n'a pas donné de grands résultats au point de vue de l'augmentation du rendement. Alors, on a eu recours à l'établissement d'une discipline de fer. Non seulement l'ouvrier attaché à une usine ne peut pratiquement plus, depuis l'institution du livret de travail, se faire embaucher ailleurs, mais un nouveau décret vient d'entrer en application sur le renforcement de la discipline dans le travail. Ce décret, on l'a arrêté, en date du 28 décembre 1938, porte les signatures de Molotov, président du Conseil des Commissaires du peuple, Staline, secrétaire du Comité central du parti communiste et Ohvernik, secrétaire du Conseil central des Syndicats soviétiques. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1939, il constitue une aggravation profonde des conditions du travail dans toutes les branches de l'Union soviétique, ainsi qu'une restriction supplémentaire des droits sociaux de l'ouvrier.

Le décret par le principe que si le rendement de l'ouvrier ne répond pas aux prévisions et fait, par suite, échouer le plan de travail établi par le gouvernement, cela tient à ce que l'ouvrier, par sa négligence, ses arrivées tardives, ses absences fréquentes, ses déplacements perpétuels d'une entreprise à l'autre, en arrive à voler plusieurs heures de travail par semaine à la collectivité, ce qui fait pour l'ensemble du territoire des millions d'heures de travail et des millions de roubles perdus pour l'Etat.

Pour mettre fin à cet état de choses, le décret en question ordonne aux chefs d'entreprise et aux autorités d'entreprendre une lutte décisive contre tous ceux qui violent la discipline et les prescriptions du travail, les fainéants, les vagabonds, etc.

« L'Etat exige que la durée de la journée de travail établie par la loi soit respectée avec exactitude et sans infraction aucune. Arriver en retard au travail, aller manger avant l'heure fixée, reprendre le travail en retard après le repas, quitter l'entreprise avant l'heure et aussi fainéanter pendant les heures de travail, tout cela constitue l'infraction la plus brutale à la discipline du travail, violation qui entrave et sape la puissance économique du pays et le bien-être du peuple. » En conséquence : « Aux ouvriers s'étant rendus coupables d'une telle infraction, la direction doit infliger les sanctions suivantes : observation, blâme, blâme avec préavis de licenciement, affectation à un travail moins bien rétribué pour un délai de trois mois, ou déclassement dans une fonction inférieure. Un ouvrier ou un employé qui commet trois de ces infractions au cours d'un mois, ou quatre au cours de deux mois consécutifs, doit être licencié comme ayant violé la loi et la discipline du travail » Les dirigeants des entreprises qui se déroberaient à la mise en

pratique de ces mesures sur le renforcement de la discipline, seront tenus responsables et encourront des sanctions qui pourront aller jusqu'à la destitution de leur poste et leur mise en accusation. Quant aux ouvriers et employés qui habitent des immeubles appartenant à la collectivité, s'ils quittent volontairement l'entreprise dans laquelle ils sont embauchés, ils seront expulsés de leur logement dans les dix jours. Cette réglementation est d'une rare brutalité. C'est pourtant le régime soviétique qu'on représente devant nos ouvriers comme l'idéal qu'ils doivent s'efforcer de faire triompher en France.

Chez nous, cependant, l'ouvrier est libre d'aller travailler où il veut, de changer d'établissement s'il le juge à propos et les sanctions disciplinaires qui le frappent pour absence irrégulière, retard, travail au ralenti sont bénignes. En aucun cas, il n'est question de chasser l'ouvrier du logement qu'il occupe s'il change d'établissement, sauf, bien entendu, lorsqu'il s'agit d'immeubles réservés au personnel de l'usine à laquelle il appartenait. Et cela se fait. Le décret soviétique est d'autant plus injuste que si les ouvriers arrivent en retard et s'ils consacrent à leur repas plus de temps qu'il ne leur en est donné, cela tient aux déplorables moyens de transport de l'Union soviétique qui desservent la banlieue où les travailleurs sont obligés, le plus souvent, de chercher à se loger ; cela tient aussi à la mauvaise organisation des restaurants et cantines fréquentés par les ouvriers qui doivent attendre un temps infini pour obtenir un mauvais repas. Lorsqu'ils rentrent en retard à l'usine, soit parce que les trains bondés n'ont pu leur permettre d'y prendre place, soit parce que le restaurant les a servis trop lentement, est-ce leur faute et doit-on les punir aussi sévèrement que l'ordonne le décret ?

Un autre arrêté, pris le 5 janvier 1939 par M. Lvov, commissaire aux Constructions mécaniques, réduit de 14 0/0 le salaire du travail aux pièces dans cette industrie et prescrit une augmentation de 25 0/0 du rendement du travail. Ainsi, pour obliger l'ouvrier à produire davantage, on diminue son maigre salaire et on l'oblige à fournir plus de travail s'il veut retrouver le même gain qu'auparavant. Que penserait la C.G.T. française de semblables mesures si elles étaient le fait du patronat de chez nous ? Que dirait-elle si, comme en U.R.S.S., l'ouvrier qui arrive à son travail avec plus de 20 minutes de retard sans motif valable, était immédiatement congédié avec inscription sur son livret de travail pour qu'il ne puisse trouver à s'embaucher nulle part ? Nous voudrions qu'on accordât chez nous la plus large publicité à ces mesures rigoureuses pour que nos ouvriers comprennent qu'on leur ment cyniquement quand on leur vante les joies du Paradis soviétique et quand on leur parle des libertés soviétiques. Ils accepteraient alors sans doute avec sérénité la discipline incomparablement plus douce qui règne dans nos ateliers où le travailleur n'abdique rien de sa dignité, de son individualité, si ce n'est quand il obéit docilement aux injonctions des mauvais bergers qui leur donnent, en les traitant ainsi, un avant-goût de ce que serait la dictature du prolétariat.

Pol HARDUIN.

Un homme d'affaires. Le jeune Pierrot est fort mal embouché. Sa maman espère le séduire cependant : — Si vous ne dites pas une seule fois : « Zut », ce soir, à table, je vous donnerai dix sous.

— Entendu, maman, mais vous savez, fait Pierrot, je connais un mot qui vaut un franc ! — Alors quoi ! Toujours des journaux

Le LISEUX.

Chronique du Lot

Les élections à la Chambre d'Agriculture

AUX ELECTEURS ET ELECTRICES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Nous recevons l'appel suivant qui insiste avec raison sur cette considération particulièrement importante : il faut empêcher les divisions politiques de venir se mêler au souci des affaires paysannes. Il s'agit d'être des agriculteurs et non des hommes de partis. C'est à ce titre seul, à ce beau titre d'agriculteurs que se présentent les membres sortants... Quant à la liste qui leur est opposée, on sait ses attaches avec un parti politique d'agitateurs et de démagogues... Pensez-y, agriculteurs, c'est dans votre intérêt même, qu'on vous recommande de tenir la cause paysanne loin de ces querelles qui vous diviseraient alors qu'il faut vous unir. Voici l'appel qu'on nous prie de publier :

Les électeurs vont désigner dimanche 5 février leurs représentants à la Chambre d'Agriculture.

Deux listes sont en présence : d'une part, celle des membres sortants avec Calmels, Couderc, Capmas et Rouges, que tous les agriculteurs connaissent bien, qu'ils ont pu juger à l'œuvre accomplie par chacun d'eux dans leurs attributions respectives et dont il n'est pas nécessaire de faire l'éloge tant leur action a été appréciée dans toutes les régions du département.

D'autre part, celle patronnée par Malique et qui est une émanation de l'organisation de l'Union Paysanne de Saint-Céré, celle Union qui a dit d'abord vouloir organiser les paysans et qui ensuite s'est servi d'eux pour faire de la politique.

Et quelle politique !!! Tout le monde se rappelle encore les élections législatives de 1936 dans l'arrondissement de Figeac.

Voudrait-on à Cahors rééditer les événements de Figeac ? Il est permis de le croire lorsque l'on voit que la liste de l'Union de Défense paysanne est patronnée par Malique de Regourd.

Mais les agriculteurs ne se laisseront pas prendre au piège qui leur est tendu, ils sauront déjouer les manœuvres d'ailleurs grossières de Malique.

Le bon sens toujours subtil du paysan saura conduire sa barque. D'ailleurs n'est-ce pas un indice de ce vrai bon sens que la réflexion faite par l'un d'eux lors d'une réunion donnée par Malique et sa liste : « Malique, piloter une liste, mais c'est de la rigolade. »

Voyez-vous, amis paysans, nous avons tort de confondre trop souvent politique et défense agricole. Ce sont deux choses différentes, chacune à sa place, mais tant que nous permettrons que des politiciens de 3^e zone viennent se servir de nous comme comme piédestal, nous méconnaîtrons nos vrais intérêts et nous passerons à côté de notre programme de défense professionnelle.

Nos anciens membres de la Chambre d'Agriculture n'ont pas démerité, au contraire, ce sont des hommes éprouvés et compétents sur lesquels nous pouvons compter en toutes circonstances, suivons-les et ne nous laissons pas égarer par d'autres, dont le passé ne nous donne aucune garantie.

Cette liste des sortants est, en effet, composée d'hommes que nous connaissons et que nous avons tous vus à l'œuvre.

Calmels, agriculteur éminent, spécialiste de l'élevage et de l'agriculture générale ;

Couderc, Président de la Fédération des Planteurs de Tabac, auquel tous les planteurs reconnaissent un dévouement inlassable et une connaissance approfondie de toutes les questions touchant au tabac ;

Capmas, viticulteur averti à l'initiative duquel l'on doit notamment l'appellation d'origine des vins de Cahors, la création d'un service d'avertissement pour la lutte contre les maladies de la vigne et la libre distillation ;

Rouges, dont la science pratique est reconnue et qui est le digne représentant de la région de culture du chasselas.

Leur programme d'avenir nous satisfait, Accordons-leur confiance. Votez tous pour eux, nous manifesterons notre force et notre volonté et nous leur donnerons un renouveau d'énergie qui leur permettra de mieux défendre nos intérêts.

Camarades paysans. Votez avec nous dimanche 5 février pour la liste Calmels, Couderc, Capmas, Rouges.

Un Groupe de Paysans.

Promotion

Nous apprenons avec plaisir la promotion au grade de chef d'escadron de notre excellent compatriote, M. Ernest Combes, capitaine d'état-major à la Garde républicaine de Paris.

Nous adressons à M. Ernest Combes nos bien vives félicitations.

Société des Etudes du Lot

Séance du 23 janvier 1939

Présidence de M. Irague.

Présents : MM. Bastié, Beaudoin, Bergon, Bousquet, Justin Brunet, J. Calmon, Dablan, Feyt, Ichès, C. Lartigues, Laubat, Lucie, Lury, Pendaries, Prat, Rajade, Rougé, Chanoine Sol, Strabol, Teyssonnières.

Excusé : M. Rigaudières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Elections : comme membres résidents : de MM. Condat et Jacquet.

Présentation : comme membre correspondant : de M. Marc Bruhat, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire à Paris, par MM. Justin Brunet et J. Calmon.

M. le Président fait part du décès, survenu le 15 janvier, à Châteauroux, de M. Lucien Saint-Marty, ancien Président de la Société ; il rappelle brièvement les nombreux travaux de ce consciencieux et estimé confrère et adresse à sa famille au nom de tous les membres, ses condoléances émuës et respectueuses.

M. Irague donne lecture du compte rendu fait par M. Louis Lacrocq sur le dernier fascicule paru du Bulletin de la Société.

M. le Secrétaire général rend compte des publications reçues et signale dans *La Défense*, du 22 janvier, l'analyse que M. le Chanoine Sabrié a faite du dernier ouvrage de M. le Chanoine Calvet, doyen de la faculté des Lettres de l'Institut catholique de Paris, sur « La littérature religieuse de François de Sales à Fénelon. »

Dans la revue « Défense nationale, Air, Armée et Marine », de novembre 1938, un intéressant article de M. G. Mahé, Gouverneur honoraire des Colonies, ayant pour titre « Van Volenhoven : un grand colonial tombé au champ d'honneur. »

M. le Chanoine Sol relève dans l'analyse signalée plus haut de M. L. Lacrocq, qu'il n'y eut pas d'émission de billets de confiance dans le Lot pendant la Révolution. Il fait remarquer cependant que l'administration du département autorisa, en janvier 1792, de nombreuses municipalités, dont celles de Cahors, Saint-Céré, Montpezat, à établir des billets de 5, 10, 15, 20 sols.

Le même termine son étude sur les assignats. L'avisement de ce papier-monnaie provoqua un renchérissement de toutes les denrées, alors que les salaires ne purent s'adapter à la hausse énorme qui se produisit. Le peuple des villes souffrit tout particulièrement. L'Etat crut et remédia en condamnant absolument toute différence entre les espèces et les assignats. Ce fut en Ventose, An IV (mars 1796), que disparut l'assignat ; mais dès le retour au numéraire, il y eut une forte dépression économique.

M. Rougé fait don pour le fichier des œuvres d'art du département du Lot que la Société constitue, d'une belle photographie d'un médaillon provenant du château d'Assier, enlevé de la maison Plantade et acheté par le Louvre vers 1913-14.

M. Prat fait connaître que le classement des archives notariales a porté durant l'année 1938 sur l'ancien fonds de Cahors, comprenant une cinquantaine d'études notariales depuis 1572 ; sur le fonds de Catus, avec les études de Calamane, Mercuès, Saint-Denis ; sur le fonds de Francoullès, avec les études de Gigouzac, Maxou, Uzech ; sur le fonds de Marilhac, avec les études de St-Chels, Larroque-Toirac ; enfin sur les études de Pern et d'Aynac. Ces documents notariaux constituent un ensemble de près de 750 registres ou liasses.

Le minutier des archives notariales du Lot avec les fonds de Figeac, Limogne et Cahors, précédemment classés, comprend à ce jour plus de 2.700 volumes.

Il serait utile que le groupement des archives notariales soit continué afin d'éviter leur dispersion. La loi du 14 mars 1928 donne toute facilité aux notaires pour déposer aux Archives du Département leurs archives antérieures à 1815.

M. Prat attire l'attention des notaires de Cahors sur l'intérêt de ce groupement, ainsi que de ceux des régions du nord et est du département (Martel, Saint-Céré, Souceyrac, Livernon...)

M. Rajade signale : 1^o dans le *Journal du Lot*, du 15 janvier, une causerie remarquable faite aux « Amitiés quercynaises » par le marquis de Colomb, de Puyblanc, sur le maréchal Bessières, duc d'Istrie : sa vie publique et privée ; 2^o dans *Gringoire*, du 12 janvier, un article de Georges Goyau intitulé : « La tiare en Avignon », analyse de l'ouvrage d'Octave Homberg : « Avignon, ville papale » où il est question de l'œuvre féconde du pape Jean XXII pendant les 18 années de son pontificat en Avignon.

M. Lucie donne lecture d'un extrait des archives communales de Saint-Cirq-Lapopie qui relate un vol important commis dans la nuit du 5 au 6 mars 1724 dans la tuilerie située au bas de la falaise des moulins, au préjudice de Pierre Albarel qui en est « mari » et qui demande justice.

Le consul Fr. Lagarrigue avise de

NOS COMPATRIOTES A PARIS

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, Mlle Andrée Bressol, originaire de Martel, lauréate du Conservatoire de Paris, vient d'être admissible au professorat du chant des écoles de Paris.

Nous adressons à Mlle Bressol nos vives félicitations.

LES ENFANTS DU QUERCY A TOULOUSE

A l'occasion de son quarantenaire, l'Amicale des Enfants du Quercy a offert le dimanche 29 janvier chez notre compatriote, M. Petit, au Clocher de Rodez, le gâteau des Rois à ses adhérents ainsi qu'aux membres de leurs familles.

180 personnes avaient répondu à l'appel du Comité et, la jeunesse aidant, la bonne camaraderie et un entrain endiablé se manifestèrent dès le début.

Après une magnifique allocution du Président, fortement applaudie, retraçant l'histoire de la Société depuis sa fondation, des gaudrioles en français et en patois du terroir, se rapportant uniquement au Quercy, furent contées et très goûtées de cette intime assemblée.

Arrosés d'un délicieux vin blanc, d'excellents gâteaux des Rois, fournis par nos compatriotes des pâtisseries « Ozenne » et « Au Friand », tentèrent vite la gourmandise des petits et des grands et l'on fêta joyeusement reines et rois.

Le soir un repas amical de 55 couverts, excellentement servi, fut empreint de la plus franche gaieté et cette fête, vraiment familiale, se termina, trop tôt au dire de tous, par de joyeuses chansons. Toutefois, on se donna rendez-vous pour le banquet et le bal du 19 février, jour du 40^e anniversaire.

LOTÉRIE NATIONALE

Le secrétariat général de la Loterie Nationale rappelle que le tirage des Arts ménagers (première tranche 1939) aura lieu vendredi 3 février, à 21 heures, au Salon des Arts ménagers, au Grand Palais, à Paris.

L'émission de la tranche des parfums (troisième tranche 1939) s'ouvrira le vendredi 3 février. Cette tranche identique à la précédente est limitée comme elle à 1.500.000 billets et comportera 198.686 lots.

COURS PRATIQUES DE TAILLE ET D'ARBORICULTURE FRUITIÈRE A ALBAS ET A DURAVEL

De la Direction des services agricoles :

La Direction des Services Agricoles du Lot et la Société Nationale des Chemins de Fer organisent, en collaboration avec les Municipalités et les Syndicats fruitiers d'Albas et de Duravel, des cours pratiques de taille.

Une session aura lieu le 10 et le 11 février dans chacun de ces centres, de 8 h. à 12 h. et de 15 h. à 17 h.

Les élèves qui ont suivi les sessions de l'année dernière devront suivre cette session pour être ultérieurement admis à subir les épreuves pour l'obtention du Certificat de tailleur d'arbres pour le pêcheur. Celui-ci sera attribué après un examen qui comprendra une épreuve de taille d'été en juin et une taille d'hiver l'année prochaine.

Les nouveaux élèves qui désirent se spécialiser dans la culture fruitière ou qui désirent se louer comme tailleur d'arbres devront se faire inscrire avant le 7 février auprès de M. le Directeur des Services Agricoles du Lot, Maison de l'Agriculture à Cahors (en indiquant le centre choisi) ou auprès de MM. les Présidents des Syndicats Fruitiers d'Albas et de Duravel.

Les tailleurs d'arbres diplômés sont invités à assister aux séances de perfectionnement du 10 au 11 février.

Au Sénat

M. Louis Garrigou, membre de la Commission de l'Administration générale, départementale et communale du Sénat, a été, également, élu membre de la Commission de l'Enseignement.

M. J. Loubet, membre des Travaux publics du Sénat, a été élu, également, membre de la Commission de l'Algérie, et membre suppléant de la Commission d'instruction de la Haute-Cour de justice.

ce vol Sire Jean de Vidran, co-seigneur de St-Cirq, habitant Cahors, en le priant de lui donner main forte pour la découverte des voleurs, fusent-ils « récalés » par la Ville de Cahors.

M. Bergon signale dans la « Revue Bleue » de janvier, un article de Jeanne Colain sur « Les dernières idées de Gambetta sur la réforme électorale ».

Le même donne lecture de quelques extraits relatifs à Gambetta, de Greville Munay : « Les hommes de la III^e République (1873) et d'Ignotus : « Les hommes de mon temps ».

Notre compatriote, M. Pierre Lachèze-Rey, vient de faire paraître un ouvrage ayant pour titre : « Le moi, le monde et Dieu ».

Sur la proposition de M. Rougé, la Société émet le vœu que soient réparés le plus tôt possible les établissements et les appuis des fenêtres renaissances de la rue Docteur-Bergougnoux.

La prochaine séance aura lieu le 6 février.

LA CONFÉRENCE ALBERT MARCHON

Une excursion en Suède faite avec un guide tel que M. Marchon est le plus intéressant des voyages. On n'y découvre pas seulement les beaux aspects physiques du pays, mais aussi, mais surtout, l'âme et l'esprit d'un peuple.

Peuple que nous aurions grand intérêt à bien connaître. Il diffère de nous par des mœurs qui sont le résultat d'un climat et de conditions de vie tout autres que les nôtres. Mais il s'en rapproche étroitement par ses goûts, ses tendances sociales et intellectuelles.

C'est ce que M. Marchon a fait admirablement sentir et comprendre. Avec un art très simple et très fort, il a su en une heure et demie de développements pleins de substance, nous montrer ces Suédois, qui s'appellent eux-mêmes « les Français du Nord » dans leur vie sociale et familiale.

Il nous a fait aimer leur sérieux, non dépourvu de bonne humeur et de gaieté, la sûreté de leur amitié, leur remarquable probité morale qui s'exprime jusque dans la propreté et la bonne tenue de leurs villes et de leurs maisons.

Vié de famille, vie de société ! Le conférencier nous fait apprécier le charme de cette existence pleine d'une simplicité et d'une bonhomie qui rapproche les classes au lieu de les opposer et dont le Roi est le premier à donner l'exemple.

Sans doute la Suède est favorisée parce qu'elle est à l'abri des remous internationaux. Tranquille en ses frontières, n'ayant pas de dépenses de guerre, elle a pu consacrer beaucoup de ressources aux réformes sociales. Et celles-là se sont réalisées sans luttes violentes, sans haine et sans menaces.

Mais le soin du confort et du progrès matériel n'a pas diminué chez les Suédois leur amour de l'idéal et leur souci de culture intellectuelle. L'instruction y est répandue et très poussée.

Mais M. Marchon insiste sur la joie qu'il a éprouvée à constater combien le génie français est aimé et apprécié en Suède, combien nos écrivains, nos philosophes, nos savants y sont connus, combien nos livres y sont répandus et combien on se flatte d'y avoir comme en France le goût de la liberté et de la justice. Toute l'élite suédoise parle français et le français est la seule langue étrangère qui soit obligatoire dans l'enseignement.

M. Marchon voudrait que la Suède fût plus connue chez nous et plus pratiquée. Il voudrait qu'on entretint de plus étroites relations avec cet heureux pays si différent des pays totalitaires.

Nous ne donnons ici qu'un compte rendu schématisé, fait de mémoire, de cette belle et instructive causerie pour laquelle nous aurions désiré un nombre, très nombreux public.

Elle est assurément une des plus intéressantes que l'Université populaire nous ait donnée d'entendre.

Légion d'honneur

M. Mallet, docteur en médecine à Souillac, et M. Albert Delmas, président du Syndicat d'initiative de Figeac, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Nos félicitations.

Mérite agricole

Sont promus officiers du Mérite agricole : MM. Cassagnade, cultivateur à St-Céré ; Pons, à Cézac ; Castande, à St-Vincent-du-Pendit.

Sont nommés chevaliers :

MM. Bessière, à St-Félix ; Bétaillé, à Mayrinac-Lentour ; André Boisse, à Capdenac-le-Haut ; Borie, à Parnac ; Bouygues, à Comiac ; Cances, à Figeac ; Cantaloube, à Capdenac ; Cassan, à Gagnac ; Cubaynes, au Montat ; Delbos, à Durban ; Demieux, à Cahors ; Durou, à Vire ; Hérel, à Sauliac-sur-Cère ; Lagarde, à St-Géry ; Payrot, à St-Michel-Loubéjou ; Peyrol, à Cahors ; Pradayrol, à Fourmagac ; Quercy, à Cornac ; Valat, à Souillac.

Nos félicitations.

Naturalisations

Sont naturalisés Français : Pelladoni Nerino, ouvrier tuilier, né le 5 avril 1912, à Pinbegu (Italie), demeurant à Puy-Blanc (Lot).

Griass Albano, maçon, né le 20 septembre 1906, à San-Canzian-d'Isonzo (Italie), demeurant à Cahors.

Marché du Travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 16 au 21 janvier 1939 a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 4 hommes, 2 femmes.

Interlocaux : 1 homme.

En extra : néant.

Demandes d'emploi non satisfaites : 12 hommes, 3 femmes.

Offres d'emploi non satisfaites : 1 homme, 2 femmes.

« Le fonds de chômage avait secouru, la semaine précédente, 13 chômeurs ».

EDEN

JEUDI — SAMEDI et DIMANCHE (en soirée) DIMANCHE (matinée)

Le plus beau film d'aventures réalisé jusqu'à ce jour

Le Tombeau Hindou

Suite et fin du TIGRE DU BENGAL

Alice FIELD, Claude MAY et André BURGÈRE

CAHORS

AU PROFIT DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

C'est devant une salle comble que s'est déroulé le spectacle-concert donné au profit du timbre antituberculeux par l'Association des Anciennes Elèves du lycée Clément-Marot. Et l'on doit, sans flatterie, reconnaître la belle qualité artistique de cette fête qui fait honneur à ses organisatrices autant par sa valeur de spectacle que par son but philanthropique. Ce n'est pas peu de chose que d'ordonner tous les détails d'une semblable séance et quand l'effort est si bien réussi, il mérite d'être souligné.

Dans le public on remarquait la présence des personnalités préfectorales et municipales ainsi que de nombreuses notabilités universitaires.

La première partie était consacrée à la représentation d'une pièce d'Edmond About, *Pasassin*, où l'auteur, autrefois célèbre, de romans qui eurent bien des lecteurs, amuse le public avec un quiproquo qu'il met beaucoup d'art à nouer et à dénouer. Tout l'intérêt résidait dans l'interprétation. Celle-ci confiée à des jeunes filles charmantes sut mettre l'ouvrage en pleine valeur. Mlles Bessières, Missa, Boudy, Lurgie, Perboire et A. Fontanel déployèrent dans leurs rôles respectifs autant de grâce que d'esprit et l'auditoire vivement amusé leur fit un succès grandement mérité.

Les élèves de l'Ecole Normale d'Institutrices contribuèrent pour une très large part à l'intérêt de la séance par la beauté de leurs chants, l'élégance colorée de leurs costumes et la grâce si bien réglée de leurs danses. Successivement, elles se firent acclamer dans des musiques chantées et rythmées de Saint-Saëns et de Mendelssohn qu'elles surent faire admirablement valoir. Les mêmes élèves sont dus à Mlle Duffa qui donna du fameux « Clair de lune », de Werther, une délicieuse interprétation rythmée, qu'elle dut bisser.

On vit ensuite — et avec quel plaisir ! — les tout petits de l'école-annexe de l'Ecole Normale, dans un ballet intitulé « les Marionnettes ». Ceux-là n'ont qu'à paraître pour enchanter l'auditoire. Mais que de peine doit se donner leur maîtresse, Mme Pédelmas, pour discipliner un peu, sans la faire disparaître, leur délicieuse gaucherie enfantine.

C'est encore ce qu'il faut dire pour les jeunes élèves de Mme Gineste qui dansèrent et mimèrent de façon charmante le pittoresque ballet *les Japonaises*, que dirigeait Mme Bourjade tout en l'accompagnant au piano pendant que Mmes Crassac et Marceac égrenaient d'éblouissantes vocalises. L'effet d'ensemble était ravissant et fut acclamé.

Le public fit aussi un beau succès à un intermède de mandolines par l'Estudiantina de l'Ecole Normale, que dirige Mme Arnal.

Avec son habituel dévouement, l'orchestre symphonique prodiguait son précieux concours dirigé par M. Charles Barreau, qui remplaçait son frère momentanément souffrant. Le piano d'accompagnement fut successivement tenu par Mmes Maury, Martel, Arnal et Bourjade.

Pendant la séance Mme Barreau assistée de plusieurs anciennes élèves tenait un buffet qui fit de belles recettes. Nous souhaitons que cette séance ait procuré au Comité un large bénéfice destiné à une œuvre dont il est inutile de dire le but humanitaire. Et aux organisateurs comme aux interprètes, nous exprimons nos félicitations.

ENCORE DES REFUGIES

Le lamentable exode continue et l'on se demande ce que tous ces malheureux vont faire loin de leur pays, loin de leurs maisons, loin de tout ce qui est leur vie...

A peine avait-on évacué vers d'autres lieux les premiers venus qu'un autre convoi arriva en gare de Cahors, composé presque d'un millier de personnes, alors qu'il en était annoncé à peine six cents.

On imagine que ces surprises ne sont pas faites pour diminuer les difficultés, déjà grandes, de l'organisation des secours. Avec un dévouement auquel on ne saurait trop rendre hommage, les services départementaux ont réussi à accomplir cette pénible tâche.

Il faut d'abord procéder à des mesures d'hygiène d'autant plus nécessaires que beaucoup de ces malheureux affaiblis et sous alimentés sont dans un triste état physique. Un certain nombre d'entre eux ont été conduits à l'hôpital. Les autres sont examinés, et quand il le faut, vaccinés.

Le docteur Fuminier déploie toute son activité et tous ses soins à procéder à ces examens indispensables. Comme ceux du premier convoi, ces réfugiés ont été hospitalisés à l'ancien séminaire, où, avec l'aide des autorités militaires, on les héberge et on leur donne à manger.

Bientôt, quand ils seront un peu restaurés, ces nouveaux arrivés seront répartis dans le département. Mais celui-ci sera bientôt saturé.

Auto dans un ravin

Lundi, une auto conduite par M. Chambon, de Rignac, et dans laquelle avait pris place Mme Chambon, dérapa près de Martel et fut précipitée dans un ravin.

Mme Chambon a été gravement blessée. M. Chambon, également, a reçu de fortes contusions.

DÉFENSE PASSIVE

Avis à la population. — La municipalité de Cahors a l'honneur de porter à la connaissance de la population, qu'elle a l'intention d'organiser des conférences sur la Défense Passive et particulièrement sur les soins à donner aux gazés et blessés.

Ces conférences seront faites dans le courant de février et des mois qui suivront, par M. le Docteur Fourgous. Elles s'adressent spécialement aux infirmières de toutes catégories quel que soit le diplôme qu'elles possèdent et leur poste à la mobilisation, aux membres des sociétés de la Croix-Rouge, aux anciens infirmiers et brancardiers militaires des classes de mobilisation antérieures à 1909, enfin à toute personne de bonne volonté qui, exemptée de toute obligation militaire, voudrait bien apporter son concours.

Les personnes qui avaient été convoquées à la conférence du 22 janvier dernier sont inscrites de droit. Les autres sont priées de se faire inscrire afin de faciliter l'organisation de ces causeries. A cet effet, le Docteur Fourgous sera à la Mairie, Secrétaire général les mardi, jeudi et samedi, de 18 heures à 19 heures jusqu'au samedi 11 février inclus, pour recevoir les inscriptions et donner toutes explications désirables.

Une communication ultérieure fixera la date, le lieu et l'heure de la première réunion.

AVIS AUX PHILATÉLISTES

L'Union Philatélique du Quercy, devant l'augmentation progressive du nombre de ses adhérents, a été obligée de changer le lieu de ses réunions. Le siège social est transféré à la Mairie de Cahors.

L'union englobant tout le Quercy accepte dans son sein tous les collectionneurs, dames, hommes et jeunes gens qui désirent en faire partie.

L'article 5 des statuts prévoit que, pour les jeunes gens au-dessous de 18 ans, l'autorisation écrite des parents est obligatoire pour adhérer à l'Union. Les réunions sont fixées au 1^{er} et 3^e vendredi du mois, à 20 h. 30, au siège, mais pour les membres habitant hors Cahors, il a été décidé qu'il y aurait une réunion supplémentaire le 2^e dimanche de chaque mois ; à ces réunions peuvent assister les membres habitant Cahors. Les réunions du dimanche ont lieu au siège de 14 à 16 heures.

De plus, il a été prévu une permanence chez le Secrétaire, 58, rue Nationale, de 14 à 17 heures, les jours de foire pour les membres qui ne peuvent venir à Cahors que ces jours-là.

Votre intérêt est d'adhérer à ce groupement. Pour tous renseignements complémentaires, écrire au secrétaire de l'Union Philatélique du Quercy, qui se fera un plaisir de vous documenter. Joindre le timbre pour la réponse S.V.P.

Le Secrétaire : P. TIERCELIN.

Vol

M. Ermimio Pizzolati, chef d'équipe à la société anonyme pour la reconstruction et l'entretien des routes, demeurant à Cahors, avait fait porter 10 fûts de bitume au lieu dit « Pont-d'Escudet » (commune de Vers).

Le lendemain, un fût avait disparu. M. Pizzolati a porté plainte. Une enquête est ouverte.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Blessures involontaires. — M. Jean Luquet, garagiste à Montauban, est inculpé de blessures involontaires. De passage à Cahors, il a heurté avec son auto le jeune Cesse, 15 ans, au pont de Cabessut.

M. Luquet ne se présente pas à l'audience. Il est condamné par défaut à 25 francs d'amende avec sursis.

Vol de poules. — Le nommé Louis Tules, cultivateur à Lauzerte, est inculpé de vol de poules au préjudice de Mme Laffon, propriétaire à Lebril. Il est condamné à 8 jours de prison.

Coups et blessures réciproques. — Le nommé Auguste Costedo, manoeuvre à Cahors, et la dame Bousquet avec laquelle il vit maritalement, se sont disputés et portés des coups.

Castedo est relaxé, mais la femme Bousquet est condamnée à 50 francs d'amende.

Vol, vagabondage. — Cinq inculpés comparaissent devant le tribunal. Ce sont les nommés : Vis, acrobate, sa femme, Rose Espada ; Jean Melcarack, 18 ans, sans profession ; Thomas Belloni, Desembreg, acrobate. Ils composent cette fameuse bande dite des chiffonniers qui est accusée d'avoir commis de nombreux vols dans la région. Presque tous, au surplus, ont un casier judiciaire assez bien garni.

Ils sont inculpés de vol au préjudice de M. Maubru, chiffonnier, à Cieunac.

Le jugement est renvoyé à huitaine.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 2, SAMEDI 4 DIMANCHE 5 FEVRIER (en soirée à 20 heures 45) DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Le plus grand, le plus formidable succès de la saison

Yvonne PRINTEMPS, Pierre FRESHAY

CERCLE MUSICAL DE LA REGION DU SUD-OUEST Grand bal

Nous rappelons que c'est le samedi 4 février, à 21 heures, qu'aura lieu le grand bal organisé par le Cercle Musical de notre ville.

Cette soirée, tant attendue de toute la jeunesse cadurcienne, aura lieu au dancing du Palais des Fêtes.

Toutes les manifestations organisées par le Cercle Musical obtiennent, chacun le sait, un extraordinaire succès et c'est pourquoi nous sommes bien persuadés que la salle du Palais des Fêtes sera archicomble samedi soir.

Au cours de la soirée grand cocktail.

Nous rappelons également que c'est le réputé et brillant orchestre Mouillérat qui se fera entendre dans son répertoire varié et entraînant.

Tous au Palais des Fêtes samedi 4 février.

Le drame de Lissac

Le nommé Viallette, auteur du meurtre commis à Lissac (Lot), reconnu irresponsable à la suite de l'examen mental, a été transféré jeudi à l'asile de Leyme.

Foire du 1er février 1939

La foire du 1er février n'a pas été très importante. Voici les cours : Poulets : 6 fr. 50 ; poules, 6 fr. ; canards, 6 fr. ; dindons, 6 fr. ; pintades, 8 fr. 50 ; lapins, 3 fr. ; le demi-kilo ; pigeons, 7 à 14 fr. la paire suivant grosseur ; œufs, 7 fr. la douzaine ; truffes, 85 à 90 fr. le kilo.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Section Rugby. — Notre quinze, dimanche dernier, en déplacement à Sarlat, a été battu par 23 à 13. Malgré un arbitrage très large, notre équipe fit une belle démonstration de jeu ouvert et marqua de très jolis essais follement ovationnés.

Dimanche prochain, au Stade Lucien Desprats, le Stade sera opposé au Toulousain Cheminots Marengo, Champion des Pyrénées 33 et 35 et 2° de 38-39. Cette équipe pratique un jeu très spectaculaire. Voici sa formation : arrière : Massat II ; 3/4, Montblanc, Delpit, Gineste, Chassanis ; demis : Massat I (o), Peyras (m) ; avants : Rolland (cap.), Moreno Christian, Fraysse, Darolles, Roux, Pichelin, Lamarque.

L'équipe du Stade se présentera au grand complet. Sont convoqués, à 14 heures précises : Alba I et II, Augé, Brugidou, Carmen, Charvet, Clar, Delfour, Drevel, Guillou, Henric, Lasvauz, Marcelliac, Marfin, Midavène, Loze, Paccotte, Richard, Rigaudie, Terrière.

Nous espérons que le public viendra très nombreux pour encourager nos joueurs. — Le Comité.

FOOT-BALL ASSOCIATION

Etoile Cadurcienne (1) bat E.P.S. Cahors (2) par 5 buts à 1. — Ce match amical joué sur le terrain de la route de Toulouse, remplace le match de coupe U.F.O.L.E.P. qui devait avoir lieu entre ces deux équipes.

L'Etoile, au complet et qui a retrouvé son moral des bons jours, domine le plus souvent. Cependant, les scolaires font mieux que se défendre et leurs avants effectuent de rapides descentes toujours dangereuses.

A sujet du match de dimanche 22 janvier, Etoile-Quercynoise, la nette supériorité des joueurs de cette dernière équipe fut incontestable, mais leur compte rendu dans la presse n'est pas un modèle de générosité. Il semble que leur facile victoire commandait un triomphe plus modeste.

Basket-ball : Grappe Sportive de Sauzet contre Bleuets de Cassagnès. — Dès le début du match, la supériorité des locaux se concrétise par plusieurs paniers. Nullément découragés, les visiteurs attaquent à leur tour et marquent. La mi-temps est sifflée sur le score de 14 à 5.

en faveur de Sauzet.

Le 2° acte sera une réédition du premier. Finalement Sauzet l'emportera par 27 à 11.

L'équipe de Cassagnès formée à peine depuis 3 mois a produit une excellente impression. Les joueurs adroits sur le ballon connaissent déjà le sens du jeu et de leur place. Ils feront certainement bien lorsqu'ils seront plus entraînés aux paniers.

A Sauzet, toute l'équipe est à féliciter. Nous voudrions toutefois adresser une mention spéciale au Capitaine Michel, qui a marqué la grosse majorité des points.

M. Pointelin, arbitre de la Grappe Sportive, dirigea la partie avec son autorité et sa compétence habituelle.

District du Lot Matches du 5 février 1939

Finale (2° série). — A Gramat : C.A. Biarnais contre Stade Prayssacois. Arbitre M. Leydet.

Finale (4° série). — A Catus : U.S. Duravel contre E.S. Gramat. Arbitre M. Pujade.

3° série. — A Figeac : Bleuets de Figeac contre U.S. Caillac. Arbitre M. Cayrel.

Pour les deux finales, le coup d'envoi est fixé à 14 h. 15, les prolongations sont toujours possibles étant de rigueur.

Faites vous-même ce bon dépuratif

En mélangeant à un litre d'eau un flacon de Sels Lorgan composés de chlorure de magnésium et de cinq sels dépuratifs. Les Sels Lorgan débarrassent le sang de ses impuretés, décongestionnent les organes et les veines. C'est pourquoi ils font disparaître l'eczéma, les boutons, les rougeurs, calment les démangeaisons, font cesser les bouffées de chaleur, les bourdonnements et les autres troubles congestifs qui proviennent d'une mauvaise circulation. Exigez les Sels Lorgan qui valent seulement 8 fr. 85 pour 16 jours de traitement. Ties Phies.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montriat

Conseil de révision. — Le Conseil de révision des jeunes gens de la classe 1939 du canton de Castelnaud-Montriat aura lieu le lundi 6 mars, à 15 h. 30, à la mairie de Castelnaud.

Quinze jeunes gens sont inscrits sur le tableau de la commune de Castelnaud.

Naissance. — Nous sommes heureux d'annoncer la naissance d'un premier enfant prénommé Jacques-Christian chez les époux Jammescouture, à Castelnaud.

Nous adressons nos bien vives félicitations aux aimables parents et nous déposons nos meilleurs vœux sur le berceau du gentil bébé.

Naturalisation. — Par décret, en date du 26 janvier 1939, le Président de la République a accordé la naturalisation française à M. Arizanoff Constantin, né à Paolikiéni, arrondissement de Tirnovo (Bulgarie).

M. Arizanoff, docteur vétérinaire, de la Faculté de Toulouse, est installé à Castelnaud où en 1932, il a épousé la charmante jeune fille de notre juge de paix, M. Henras.

Le jeune ménage a une ravissante fillette.

Nos bien vives félicitations au très sympathique naturalisé et à sa famille.

Catus

Nécrologie. — Mercredi, au milieu d'un grand concours de population, ont eu lieu les obsèques de Mme Veuve Lucie Bonnet, née Delpech, décédée en son domicile de Vitaterne, près Catus, à l'âge de 90 ans.

La défunte, une des doyennes de Catus, sera fort regrettée, car elle avait su s'attirer toutes les sympathies par sa bonté et la droiture de son caractère.

A ses filles, Mesmes Terrié et Maury, et à tous ses enfants, nos condoléances les plus sincères et les plus émus.

Promilhanes

Obsèques. — Vendredi matin, 27 janvier, ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques d'Ollé Arthémon, Ancien Combattant, décédé à l'âge de 63 ans.

Sur la tombe, Irénée Bories, secrétaire Communal de la Fédération des A.C.N.P., a adressé au regretté défunt le suprême adieu de tous ses camarades.

En cette douloureuse circonstance, nous prions sa veuve, ses enfants si cruellement éprouvés et toute la famille en deuil, d'agréer nos plus sincères condoléances. — J. B.

Parnac

Obsèques. — Samedi ont été célébrées les obsèques de Mme Marie Pons, décédée à l'âge de 70 ans. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de la regrettée défunte. Nous adressons à M. Pons, à son fils, à la famille nos bien vives sympathies.

St-Croix

Emprunt communal. — M. René Besse vient de recevoir de M. le Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations une lettre l'informant qu'il accepte la demande d'emprunt de 5.000 francs présentée par la commune.

Duravel

Série d'accidents. — M. Wazny Albert, sujet polonais, domestique chez M. Dasquies, route de la Gineste, s'est blessé le 26 courant, à la hanche droite, en tombant sur le rebord de la loge de la grange.

Le Docteur Delbreil, appelé, a prescrit 10 jours de repos.

Le 23 janvier, M. Coelho Joseph, valet de ferme de M. Rigal, à Port-de-Vire, est atteint de plaies infectées de la main gauche au cours de son travail dans la grange. Le Docteur de Blazac ordonne 10 jours de repos.

Sur le chantier de l'entreprise Bards, un accident est survenu au manoeuvre Clary Martial, 18 ans, occupé à élaguer un arbre sur la route de Cahors à Duravel, ayant glissé à terre d'une hauteur de 2 mètres.

Dans sa chute, il s'est contusionné la hanche droite avec hématose dans la région fessière.

Dix jours de repos sont prescrits par le Docteur Delbreil.

Floressas

Noyée dans une mare. — Samedi matin, 28 janvier, vers 11 h. 30, Mme Emilie Froment, 56 ans, du village de Récès, après avoir fait un léger repas puisait de l'eau à une mare lorsqu'elle eut un éblouissement et tomba dans la mare.

Retirée presque aussitôt par sa fille, elle avait cessé de vivre et tous les soins pour la ramener furent inutiles ; elle avait succombé à la suite d'une congestion.

Nous prions sa famille d'agréer nos vives et sincères condoléances.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Appel à la population. — En présence des événements qui se déroulent en Catalogne, des afflux massifs de réfugiés se présentent à la frontière ; il ne saurait être question pour la France de se dérober au devoir d'humanité qui lui commande, dans la mesure de ses moyens, d'accueillir provisoirement, femmes, enfants et vieillards, lui demandant asile et protection.

Le Comité d'accueil de Figeac qui a déjà éprouvé combien la population de la ville avait, à plusieurs reprises, répondu à son appel, s'adresse encore à toutes les bonnes volontés, à toutes les générosités pour mener à bien la tâche que les événements lui imposent et qui pourrait être grande en raison des prochaines arrivées de réfugiés dans notre ville.

Il serait reconnaissant à tous ceux qui par des dons en nature ou en espèces voudraient participer à cette œuvre humanitaire d'accueillir un recensement rapide des possibilités matérielles dont il dispose déjà lui a démontré le manque d'objets de literie, d'ustensiles de cuisine, notamment de potagers et de petits fourneaux, et de toutes sortes de vé-

tements même usagés, particulièrement de chaussures.

Mme Lacas, directrice du Centre d'hébergement, se chargera de recevoir au centre ou à son domicile, les dons de toute nature.

Par ailleurs, le Comité signale à toutes les personnes qui voudraient se charger de réfugiés, dans leur famille, qu'elles en ont la possibilité, elles n'auront qu'à se faire connaître à la Sous-Préfecture ou à Mme Lacas.

Le Comité sait pouvoir compter à l'avance sur la générosité unanime de la population, que le sort de ces malheureux ne doit pas laisser indifférente et qui tiendra à s'associer dans la plus large mesure à cette œuvre de solidarité et de charité humaine.

Syndicat des Cheminots de Figeac. — Le Syndicat des Cheminots de Figeac organise le 4 février, à 17 h. 30, salle du Café de Paris, une grande réunion avec le concours de M. Peynet, secrétaire du Secteur de propagation de Capdenac.

Tous les cheminots en activité ou retraités sont priés instamment d'assister à cette réunion d'information.

Spectacles. — Samedi, en matinée et soirée :

Au Family-Ciné : « L'Appel de la vie », avec Victor Francen et Suzy Prim ; « Le voyage impérial du Président Daladier ». Très beaux compléments. Actualités mondiales.

Au Théâtre municipal : « Le Moulin dans le soleil », avec Orane Demazis et Aquistapace. « Ferdinand le noceur », avec Fernandel.

Belmont-Bretenoux

Hyméne. — Nous apprenons le prochain mariage de M. André Mesplé, instituteur, avec Mlle Pressoury, institutrice à Molière. Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux.

Latronquière

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote, M. Numa Gazal, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, ingénieur en chef des usines hydrauliques Als-Thom, décédé à Sémec (Hautes-Pyrénées), à l'âge de 46 ans.

Nous adressons à Mme Gazal, à ses deux enfants, à la famille nos sincères condoléances.

Corn

Electricité et vie paysanne. — La fée électricité, apportant avec elle la lumière et la force, a transfiguré quelques-unes de nos fermes. Mais ce progrès, comme beaucoup d'autres, a été accueilli avec une grande réserve par de nombreux habitants de nos campagnes qui aiment bien à « observer » chez les autres avant de se lancer eux-mêmes. Cependant, après 4 ou 5 années d'expectative, nous sommes ici en période de sérieuses réalisations. Tandis que les Ingénieurs de la Maison Collet reçoivent de nombreuses demandes dans les écarts, cinq familles du Causse, dont les maisons sont comprises dans la 1° zone, viennent de faire installer l'éclairage et ont pris le courant, augmentant ainsi très sensiblement le nombre de ses usagers. Et nous devons noter aussi quelques numéros de plus parmi les adeptes de la T.S.F., quatre appareils récepteurs des meilleures marques ayant été récemment acquis par des paysans qui, avec raison, veulent avoir leur part des nouveautés du siècle. Bravo ! bons travailleurs : ne fuyez pas la campagne, mais cherchez à en rendre le séjour de plus en plus agréable.

Vouslez-vous vous fortifier ?

Voici une recette simple et efficace pour avoir toujours bon appétit : Versez dans un litre de vin le contenu d'un flacon de Quintonine et prenez, avant chaque repas, un verre à madère du puissant et délicieux vin fortifiant ainsi préparé. La Quintonine nous fait dès le premier verre. La Quintonine enrichit le sang, augmente les forces et triomphe de toutes les dépressions : 5 fr. 75 le flacon. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

St-Germain-du-Bel-Air

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une superbe fillette chez les époux Berthoumieux. Nos meilleurs vœux de santé à la maman et de prospérité à la fillette.

Souillac

Syndicat d'Initiative de tourisme. — Le bureau s'est réuni le 20 janvier 1939 afin d'établir le programme qui sera présenté à l'Assemblée générale annuelle qui a été fixée au jeudi 16 février. La saison touristique 1938 a été marquée par une grande affluence de touristes à Souillac et aux environs. Nous espérons que la saison prochaine ne sera pas moins prospère et les mesures seront prises en temps utile pour lui assurer son plein essor.

Nous demandons instamment, et cet appel s'adresse à la population tout entière, de venir très nombreux à l'Assemblée générale car le tourisme dans une région aussi favorisée que la nôtre peut devenir une source de richesse pour tous lorsque son développement encore très insuffisant permettra d'obtenir un meilleur rendement. Que chacun vienne donc nous apporter ses suggestions et son appui. Il faut en effet que le syndicat d'initiative dispose de ressources suffisantes pour faire œuvre vraiment efficace. Notre vif désir serait de posséder un bureau de réception d'exposition et de renseignements autonome qui documenterait le touriste sur toutes les possibilités, les agréments et les ressources que notre région peut lui procurer.

Nous avons décidé de créer des fiches de renseignements et nous prions les hôteliers, les garagistes, les loueurs d'immeubles, de logements, de chambres, de garages, tous ceux en un mot qui sont directement intéressés par le passage ou le séjour de nos visiteurs de vouloir bien les remplir le plus exactement possible. Nous recevons tous les ans de très nombreuses demandes ; le travail de notre dévoué secrétaire M. Fumat sera grandement facilité et nous pourrions en toute impartialité donner à tous satisfaction.

Le syndicat d'initiative en liaison étroite avec le comité des fêtes a voulu l'année dernière donner à cette manifestation locale un éclat tout particulier en rompant un peu il est vrai avec les vieilles traditions. Les critiques et les difficultés ne leur ont pas été ménagées. Le succès remporté a été le meilleur réconfort de leurs efforts et de leur persévérance.

Nous profitons de cette occasion pour insister à nouveau sur la nécessité d'une union étroite entre les diverses sociétés locales, avec les sociétés voisines, que nous n'avons cessé de préconiser, union que nous voudrions voir se généraliser et s'étendre à tous les français en présence des graves problèmes de l'heure présente. A l'Assemblée du 16 février, M. René Bizac, président, viendra vous rendre compte de la gestion du comité des Fêtes, et nous avons tenu tout particulièrement à faire une réunion mixte pour bien marquer notre solidarité.

Sans entrer dans le détail des résultats obtenus l'an dernier, détails qui vous seront donnés à l'Assemblée générale, nous nous bornerons à indiquer qu'une propagande efficace pour notre région a été faite, tant en France qu'à l'étranger, par nos hôtes, journalistes et touristes, amateurs et connaisseurs du beau. Nous citerons tout particulièrement « La Revue du Touring Club de Belgique » (numéro du 1er janvier 1939).

L'hôtellerie a fait un gros effort en faisant apprécier nos ressources gastronomiques à une de ces caravanes de journalistes qui est venue nous rendre visite en fin septembre sous la conduite de M. E. Rouzier de la « Rotisserie Périgourdine » et de M. Cadillac de « l'Illustration ». Selon l'aveu d'un de ces journalistes, ce n'est pas là moindre attrait pour le

touriste. Nous devons donc nos félicitations à M. Couderec qui va encore honorer la région et s'honorer lui-même à la manifestation gastronomique du salon des Arts Ménagers qui se tiendra à Paris au Grand Palais du 26 janvier au 12 février.

Laissons les Parisiens déguster le Quercy et faisons leur entendre que ce n'est que de la « petite bière » au-dessus de ce qu'ils trouveront sur place. Continuons nos bonnes relations avec nos voisins, témoin cette charmante randonnée d'Uzerche organisée en parfaite cordialité l'an dernier par le Cercle Amical et son dévoué Président M. Portal et le Syndicat d'Initiative.

Quels sont nos projets, nos espoirs pour cette nouvelle année nous vous en réservons la surprise à l'Assemblée générale à laquelle nous vous demandons à nouveau d'assister en grand nombre, et par avance nous vous remercions de votre présence et de votre collaboration à la prospérité de notre cité.

Le Président du Syndicat, D' LASCOURX.

Petites annonces économiques

PERDU sur la route de Cahors à Causade une caisse contenant un projecteur cinématographique. Rapporter contre bonne récompense, à M. Pradier, 18, Bd Gambetta, à Cahors.

Dernière heure

Changement de noms de communes italiennes

De Rome. — Les maires de 30 communes de la vallée d'Aoste « qui conservaient leur dénomination française » ont introduit une instance auprès de la préfecture d'Aoste, afin d'obtenir « l'italianisation » du nom de ces communes.

Pour l'ouverture de la frontière espagnole

De Paris. — Mercredi, à la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre, les communistes ont demandé l'ouverture de la frontière espagnole. Mais la Commission a repoussé cette demande.

« Faveur » refusé

De Londres. — Mme Schuschigg, femme de l'ex-chancelier d'Autriche, actuellement prisonnier à l'hôtel Métropol, à Vienne, aurait demandé à être arrêtée pour partager la captivité de son mari. La Gestapo a refusé « cette faveur ».

En Espagne

De Barcelone. — Les nationalistes ont atteint mercredi la province de Gérone, et se trouvent à 35 kilomètres de cette ville. Actuellement, Berga à l'ouest, et Noya, au centre, sont directement menacés. Dans le secteur de la côte, les nationalistes sont à 85 kilomètres de la frontière française.

Voyageurs

Affaire premier ordre, gros rapport, demande voyageur sérieux, ayant voiture, visitant régulièrement. Alimentation ou ayant clientèle Forgerons, Quincailliers, Marchands, dans la région Lot, Cantal, Corèze.

Discretion assurée. Ecrire détails et références à X... Bureau du Journal.

Payons 400 fr.

les 100 cop. d'apr. mod. adr. grat. Ecr. : V.-R. GELAS, 14, M.-Sébastien, Lyon.

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue Prix du Flacon : 15 francs UN SEUL MODELE DE FLACON GRANDIÈRE UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

Feuilleton du « Journal du Lot » 39

POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE Roman par P. GOURDON

— Nous comptons sur vous, Madame, répondit l'ancien fondé de pouvoir.

Le jeune professeur s'empressa d'ajouter : — Nous comptons aussi sur vous pour nous aider à rendre la mémoire à M. Aubin.

Cette seconde question mérite d'être étudiée beaucoup plus longuement que la première, dit la vieille dame. Quand ce pauvre homme sera soigné par sa femme et par sa fille, quand à leur tendre sollicitude s'ajouteront les soins éclairés de savants spécialistes, peut-être arrivera-t-il à recouvrer la mémoire. Mais il est à craindre que cela ne nécessite, avec un traitement difficile, beaucoup de temps. Prévenir Guillemette et Danielle est, au contraire, une chose urgente.

C'est tout à fait mon avis, Madame, approuva Célestin Tréard.

Puis il insista, en s'efforçant d'être persuasif, sur la demande qu'il venait de faire quelques instants plus tôt :

— Je vous supplie, Madame, de vouloir bien nous tirer de peine, votre cher fils et moi, en acceptant d'aller prévenir Mme et Mlle Aubin. Vous nous rendez, à l'un et à l'autre, un immense service, car nous ne savons pas comment nous y prendre. Vous rendez aussi un très grand service à ces pauvres femmes elles-mêmes, en sachant les préparer, beaucoup mieux que nous ne saurions le faire, au grand bonheur qui leur arrive.

Mme Favry ne refusait jamais de rendre service. Elle possédait, au plus haut degré, cette qualité si rare d'aimer à se dévouer et de penser aux autres avant de penser à elle-même. Elle accepta. Mais, avant de s'acquitter de la difficile mission qu'on lui confiait, elle voulut voir celui que l'ancien fondé de pouvoir avait reconnu comme étant son ami disparu. Cela, non par vaine curiosité, — contrairement à beaucoup de femmes, elle en était totalement dépourvue, — mais afin de pouvoir dire à Danielle et à Guillemette dans quel état elle l'avait trouvé.

Le pauvre homme n'avait pas assisté à l'entretien de Gilles et de Célestin à la vieille dame. Songeant qu'il devait avoir faim, le jeune professeur l'avait introduit dans la salle à manger où, en face d'un énorme bol de café au lait, il réparait ses forces en absorbant avec appétit un repas, si peu semblable à la maigre pitance dont il avait été, depuis ses malheurs,

obligé de se contenter.

En entrant dans la pièce où il se restaurait très tranquillement, et sans paraître se rendre un compte exact de l'extraordinaire événement qui s'était produit, Mme Favry fut tout de suite frappée de la distinction de ses manières. Elle remarqua que, tout en semblant affamé, il mangeait, non comme un rustre, mais en se conformant aux usages dictés par la plus parfaite éducation.

Dès qu'il aperçut la vieille dame, dont il n'avait pas, tout de suite, remarqué la présence, parce qu'elle était entrée sans bruit, par une porte à laquelle il tournait le dos, il se leva, la salua respectueusement et, en homme du monde, lui présenta ses hommages.

Mme Favry l'invita poliment à se rasseoir et à continuer son repas. Puis, tandis qu'il acceptait avec une gratitude exprimée en termes courtois cette invitation, elle engagea une conversation lui permettant de juger si le père de Guillemette avait perdu son intelligence en même temps que sa mémoire.

Elle ne tarda pas à se convaincre qu'il n'en était rien. Maxime Aubin n'avait sur son passé — des réminiscences fort vagues, mais il raisonnait bien, parlait facilement, ne donnait en aucune manière l'impression d'être l'un de ces esprits diminués soit par la vieillesse, soit par la maladie.

Cela lui rendait sa tâche moins difficile. Car elle avait, un instant, redouté d'avoir à mettre Danielle et Guil-

lemette en face d'un mari et d'un père dont l'état mental eût été pire, peut-être, que la mort à laquelle, si longtemps, elles avaient cru.

Mais, comme les femmes remarquent très souvent certains détails qui échappent aux hommes, elle fut un peu choquée de penser que l'on allait devoir présenter à celles qui s'attendaient si peu à le revoir, M. Aubin vêtu en ouvrier. Certes il n'avait plus la tenue minable avec laquelle il était sorti de l'hôpital, et ce qu'il gagnait à l'Institution Castagnet lui avait permis de s'habiller proprement. Mais, enfin, Mme et Mlle Aubin ne seraient sans doute pas très satisfaites de le voir tel qu'il était.

Avec beaucoup de douceur et de tact, elle le lui expliqua. Il parut le comprendre et accepta que l'on fit venir l'employé d'un magasin de confection pour hommes qui lui essaierait des vêtements conformes à la situation nouvelle dans laquelle il allait se trouver.

En le quittant, elle chargea son fils et Célestin Tréard de s'occuper de cela, et elle sortit pour se rendre chez Mme Aubin.

Quand elle y arriva, elle eut le plaisir de constater que Guillemette n'était pas encore partie. Car elle croyait que celle-ci, ayant plus de force d'âme que sa belle-mère, supporterait peut-être mieux l'épouvantable nouvelle.

— Qu'est-ce qui nous vaut le plaisir de vous voir à cette heure encore si matinale, chère Madame ? demanda tout de suite la jeune fille.

Elle s'étonnait, en effet, et même s'effrayait presque de cette visite, car Mme Favry ne venait jamais les voir que l'après-midi.

Danielle s'en étonnait beaucoup moins, et surtout n'avait pas l'idée de s'en effrayer.

Vous serez, sans doute, passée devant notre porte en revenant de faire quelque emplette. Et vous avez eu l'idée de monter nous voir. C'est tout à fait aimable. Je ne vois pas pourquoi Guillemette me paraît surprise.

— Elle a pourtant raison, rectifia la vieille dame, car je viens vous annoncer quelque chose de bien extraordinaire.

— Quoi donc ? — Mme et Mlle Aubin posèrent cette question, toutes les deux en même temps, mais pas sur le même ton. Toujours optimiste et d'esprit quelque peu superficiel, la jeune femme ne s'imaginait pas que la visite de Mme Favry pût avoir un motif grave, et elle demandait ce dont il s'agissait avec une curiosité assez indifférente.

La jeune fille, au contraire, devinait tout de suite qu'un fait nouveau s'était produit, concernant sans doute le sombre drame dont sa tendresse et sa douleur filiales restaient sans cesse préoccupées.

La vieille dame était bien résolue à amener peu à peu, et avec beaucoup de précautions, le récit qu'elle devait faire.

M. Célestin Tréard est ici, dit-elle d'abord, en se demandant quel effet

produirait cette première nouvelle tout à fait inattendue.

— Célestin Tréard est ici ! à Clermont ! s'écria Guillemette, devenue soudain très pâle.

— Calme-toi, conseilla Danielle. S'il est ici, c'est probablement pour nous apprendre que l'on a enfin prouvé la culpabilité des assassins.

— Dieu le veuille ! s'exclama la jeune fille, frémissante.

Puis, se tournant vers Mme Favry, elle supplia :

— Parlez, chère Madame, ne nous faites pas languir. Dites-nous tout de suite ce dont il s'agit et pourquoi Célestin n'est pas venu lui-même, puisqu'il est à Clermont, nous apporter, cette bonne nouvelle.

— Il n'est pas venu lui-même, répondit lentement Mme Favry, parce que la nouvelle dont mon fils et lui m'ont chargée de vous faire part est meilleure encore que vous ne le supposez.

— Meilleure... s'écria Danielle

ETUDE
DE
Maitre TAUPIAC
avocat près le Tribunal civil
de Gourdon (Lot)

PURGE

d'hypothèques légales

Suivant exploits de Maîtres DURAND et ARMAND, huissiers à Vayrac et Salviac, en date des 20 et 21 janvier 1939, notification a été faite, à la requête de : Monsieur François, dit Fernand MARTIGNAC, propriétaire-cultivateur, demeurant à La Faval, commune de Bihac (Corrèze) ; 1° Monsieur Emilien-François SENNAC et à Madame Denise-Jeanne ALLANGHE, son épouse, demeurant ensemble à Bétaïlle (Lot), le mari pris tant en son nom personnel que pour l'assistance et la validité à l'égard de son épouse ; 2° A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de Gourdon.

De l'expédition d'un acte fait au greffe dudit Tribunal, le 19 décembre 1938, constatant le dépôt fait audit greffe, le même jour, de la copie collationnée, enregistrée, d'un acte passé devant Maître Jean-Baptiste Eugène-Paul MAS, notaire à Puybrun, le 18 mai 1938, contenant vente par : 1° Emilien-François SENNAC et dame Denise-Jeanne ALLANGHE, son épouse qu'il autorise, demeurant ensemble à Bétaïlle (Lot) ; 2° Hippolyte-François SENNAC, propriétaire-cultivateur à la Bouygue, commune de Bétaïlle, en faveur de François, dit Fernand MARTIGNAC, propriétaire-cultivateur à La Faval, commune de Bihac (Corrèze), d'un immeuble en nature de pré situé à Bétaïlle, au lieu dit Florenty, cadastré sous les numéros 9, 10, 34 p. et 35, section C, pour une contenance de 79 ares 60 centiares, moyennant le prix de TROIS MILLE SEPT CENTS FRANCS, outre les charges.

L'exploit susvisé contenant déclaration à Monsieur le Procureur de la République que la notification lui était faite en conformité de l'art. 2194 du C.C. pour qu'il eût à requérir telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il jugerait à propos dans le délai de deux mois et que, faute de ce faire dans ce délai, les immeubles vendus seraient et demeureraient purgés de toutes hypothèques de cette nature ; que les anciens propriétaires connus desdits immeubles étaient, indépendamment du vendeur, 1° Madame Marie RENAUD, en son vivant épouse de Monsieur Hippolyte-François SENNAC, pour l'avoire recueilli

dans les successions confondues de Monsieur Antoine RENAUD et de Madame Mélanie SIMBLÉ, ses père et mère, tous les deux décédés à Bétaïlle, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, n'étant pas connus de l'acquéreur, ladite notification serait publiée conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour insertion.
L'avoué du requérant :
TAUPIAC.

Import. société agréée serv. publ. et administ. demande concessionnaire Lot, Aveyron, relations Municipales et Commerçants. Revenus sérieux. Nécessaire disposer 20.000F. Voiture et Références. Ecr. Secreatat No 132/200, Rue Vivienne 17, Paris.

APERITIF
Vins Fins de Bordeaux. Vieille maison cherche Représentants. Commission maximum. GIRONDOLE, le Bouscat-Bordeaux.

Recherchons Fonds de Commerce Industries-Entreprises. Agence Lagrange, 34, rue Pasquier, Paris, 8°, fondée en 1876.

Bibliographie
(Supplément aux Lectures pour Tous de février 1939.)
RUDOLPH VALENTINO EN PRISON
En attendant leur numéro exceptionnel de mars, qui sera une surprise, les Lectures pour Tous publient en février de curieux articles : *Rudolph Valentino en prison*, — *les Mariages sur l'enclume*, — *le Coup de fusil mystérieux*, par P. Bouchardon, de passionnants problèmes, et les actualités habituelles...

Dans
la Mode
Pratique
tout est si pratique
et vraiment élégant!

Tous les jeudis :
1^{fr.} 25

Abonnement 1 an : 48 fr.
50 ou 55 fr. avec prime.

Envoyer mandat-poste
(taxe de mandat-coûte)

à la Mode Pratique,
49, av. de l'Opéra, PARIS

Le choix d'une villégiature
LES GUIDES RÉGIONAUX S.N.C.F.
Simples, clairs, bien illustrés, les Guides régionaux S.N.C.F. vous permettront de mieux choisir votre lieu de villégiature et lorsque vous l'aurez trouvé, de préparer d'agréables excursions pour la visite des sites environnants, qui augmenteront l'agrément de votre séjour.

Vous trouverez ces guides dans les bibliothèques des principales gares françaises aux prix suivants :

Gascogne, Toulouse, Lourdes, Pyrénées Centrales et Ariégeoises 3 »
Carcassonne, Narbonnaise, Montagne Noire, Gorges du Tarn 2 »
Roussillon, Côte Vermeille, Pyrénées de l'Est, Andorre 2 »
Landes, Côte Basque, Côte d'Argent, Pyrénées de l'Ouest 3 »
Périgord, Quercy, Rouergue, Albigeois 3 »

De la Basse-Loire à la Gironde. 3 50
Châteaux et Plages de la Loire. 3 »
Poitou, Angoumois, Bordelais. 2 »
Bourbonnais, Auvergne 3 »
Le Nord de la France 6 »
Alsace et Lorraine 5 »
Berry, Limousin 3 »
Normandie 4 »
Bretagne 4 50

Grands réseaux de Chemins de fer français
Ne gaspillez ni votre temps ni votre argent.
Pour vos envois jusqu'à 50 kg., utilisez les Petits Colis, 3 tarifs extrêmement simples : vitesse unique, colis agricoles, colis express.
Les « petits colis » peuvent être enlevés chez l'expéditeur pour un prix minime par les services de factage des Réseaux qui livrent les Petits Colis gratuitement à domicile.
Utilisez les Petits Colis : c'est simple, pratique, économique.

Le barème des prix pour votre département vous sera remis gratuitement à la gare.

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »
délivrés toute l'année le samedi ainsi que les 3 novembre et le premier de chacun des autres mois (si la date prévue tombe un jour férié, la foire est avancée au samedi précédent), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Caussade à Cahors, Cahors à Cahors, Fumel à Cahors, pour

CAHORS-CABESSUT
50 0/0 de réduction

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 h. et au retour, à partir de 10 h. dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ : le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Vous avez intérêt à utiliser les « BILLETS DE MARCHÉ »
délivrés toute l'année, le samedi de chaque semaine et le 15 de chaque mois (le 16 si le 15 est un dimanche), au départ de toutes les gares situées sur les sections de lignes de : Assier à Figeac ; Maurs à Figeac, pour

FIGEAC
50 0/0 de réductions

Billets valables, sous réserve des conditions normales d'admission : à l'aller, dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures et au retour à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ, le même jour.

Renseignements aux gares intéressées de la Société Nationale des Chemins de Fer français (S.N.C.F.)

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS
(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE
10 LINOTYPES
22 PRESSES
LIVRAISON RAPIDE
— PRIX MODÉRÉS —

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.800 m²

SERVICE D'HIVER 1938-1939 (à partir du 5 Octobre)

De Paris à Toulouse par Cahors

OMNIB.	EXP.	EXP. MIXTE	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
PARIS (Orsay) dép.	10 15	20 15 21 45	22 50	22 50	23 19	
PARIS (Aust.) dép.	10 28	20 25 21 50	22 56	22 56	23 19	
LIMOGES arrivée	15 29	0 36 2 36 5 10				
LIMOGES départ	15 43	0 40 2 47 5 40				
BRIVE... (départ.)	17 03	1 56 4 3 7 20				
Gignac-Cressensac	8 14 12 23	17 9 18 3	2 1 4 18 7 33			
SOULLAC... (dép.)	8 50 13 4	18 34	4 58 8 12			
CAZOUÈS... (dép.)	9 13 13 36	17 46 18 52				
La Chap.-de-Mareuil	9 19 13 43	18 58				
Lamothe-Fénelon	9 24 13 48	19 2				
Nozac	9 33 13 57	19 10				
GOURDON... (dép.)	9 42 14 6	19 18				
Saint-Clair	9 55 14 19	18 8 19 27	5 23 8 30			
Dégagnac	10 4 14 28	19 35				
Thédirac-Peyrilles	10 14 14 33	19 44				
Saint-Denis-Catus	10 24 14 43	19 53				
Espère	10 34 14 53	20 2				
CAHORS... (arrivée)	10 42 15 6	20 9				
CAHORS... (départ.)	10 51 15 15	18 43 20 18	3 32 6 9 13	7 48		
Sept-Ponts	11 45 17 23	18 47	3 36 6 4 9 18	7 53		
Cieureac	11 59 17 36			8 2		
Labenne	12 11 17 51			8 8		
Caussade	12 18 17 58			8 30		
CAHORS... (arr.)	12 46 18 31	19 27	6 45 10 3	8 55		
CAHORS... (arr.)	13 17 19 4	19 47	4 30 7 4 10 23	8 55		
TOULOUSE... (arr.)	14 07	20 35	5 11 7 45 11 25	9 56		

De Toulouse à Paris par Cahors

OMNIB.	EXP.	EXP. (2)	RAPIDE	OMNIB.	OMNIB.	DIRECT	EXP.	EXP.	RAPIDE
TOULOUSE... d.	3 53	8 35 9 33 13 25	15 50 17 20 21 5	23 19					
MONTAUBAN... d.	6 11	9 17 10 50 14 6	16 35 18 12 21 46						
Caussade	6 59	9 35 11 15	17 16 18 34 22 4						
Labenne	7 26	11 40	17 56 18 57						
Cieureac	7 34	11 45	18 4						
Sept-Ponts	7 44	11 54	18 14						
CAHORS... (arr.)	7 50	10 9 11 59 14 58	18 20 19 14 22 40	0 52					
CAHORS... (dép.)	8 13	10 13 12	15 2 13 32	19 19 22 44	0 56				
Espère	8 27		13 44	19 30					
St-Denis-Catus	8 40		13 56	19 41					
Thédirac-Peyrilles	8 53		14 12	19 53					
Dégagnac	9 2		14 21	20 8					
Saint-Clair	9 10		14 31	20 18					
GOURDON (1) d.	9 23	10 51	14 42	20 28					
Nozac	9 30		14 49	20 35					
Lamothe-Fénelon	9 38		14 57	20 43					
La Chap.-de-Mar.	9 45		15 3	20 45					
CAZOUÈS... (dép.)	9 51		15 9	20 45					
SOULLAC... (dép.)	10 4	11 11	15 18	20 56 23 45					
Gignac-Cressensac	10 32		15 46	21 22					
BRIVE... (arr.)	10 57	11 49	16 33	16 11	21 47	0 23	2 24		
BRIVE... (dép.)	11 56	16 39	16 39		0 29	2 30			
LIMOGES... (arr.)	13 20	18 5	18 5		1 40	3 47			
LIMOGES... (dép.)	13 35	18 14	18 14		2 2	3 50			
PARIS... (A.) arr.	18 52	23 23	23 23		6 43	8 39			
PARIS... (O.) arr.	19 4	23 35	23 35		6 55	8 50			

MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS

Autoraill.	MARCH-V. V.	Autoraill.
MONTAUBAN... d.	10 50	11 6
CAHORS... d.	11 59	14 58
CAHORS... d.	7 3	12 15
Mercuès	7 16	12 9
Douelle (Arrêt)	7 20	12 12
Parnac	7 29	12 17
Luzech	7 35	12 22
Pont de Castelfranc.		12 28
Castelfranc.	7 45	12 30
Puyssac (Arrêt)	7 49	12 33
Puy-l'Évêque	7 56	12 39
Duravel	8 3	12 45
Soturac-Touzac	8 10	12 50
Fumel	8 20	12 59
LIBOS	8 25	13 2
AGEN		14 6

LIBOS, CAHORS à MONTAUBAN

Autoraill.	Autoraill.
PENNE	6 26
LIBOS... (dép.)	6 43
Fumel	6 46
Soturac-Touzac	6 54
Duravel	7 5
Puy-l'Évêque	7 11
Puyssac (Arrêt)	7 14
Castelfranc.	7 14
Pont de Castelfranc.	7 17
Luzech	7 24
Parnac	7 24
Douelle (Arrêt)	7 33
Mercuès	7 38
CAHORS	7 47
CAHORS	7 48
MONTAUBAN	8 55

St-Denis-près-Martel à Aurillac

EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
St-Denis-près-Martel	4 50	9 15 14 44 17 58 18 43	
Vayrac	4 58	9 23 14 50 18 4 18 48	
Bétaïlle (arrêt)	5 3	9 28 14 54 18 9	
Puybrun	5 11	9 36 15 2 18 15 18 56	
Bretenoux-Biars	5 20	9 44 15 10 18 24 19 3	
Port-de-Gagnac	5 26	9 50 15 16 18 31	
Laval-de-Cère	5 34	9 58 15 23 18 39 19 14	
Lamativie	5 53	10 15 15 40 18 56 19 28	
Siran (arrêt)	6 7	10 30 15 54 19 10	
La Roquebrou	6 25	10 43 16 5 19 22 19 55	
AURILLAC... (arrivée)	7 13	11 20 16 40 19 58 20 24	

Aurillac à St-Denis-près-Martel

EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
AURILLAC... (dép.)	5 55	6 30 10 40 17 17 21 31	
La Roquebrou	6 21	7 11 11 18 17 55 22 7	
Siran (arrêt)	6 43	7 23 11 29 18 6	
Lamativie	6 43	7 36 11 43 18 21 22 31	
Laval-de-Cère	6 58	7 51 11 58 18 40 22 46	
Port-de-Gagnac	7 8	7 58 12 5 18 48	
Bretenoux-Biars	7 8	8 13 12 19 19 6 25 3	
Puybrun	7 13	8 20 12 26 19 13 23 11	
Bétaïlle (arrêt)	8 27	12 31 19 21	
Vayrac	7 24	8 36 12 30 19 27 23 21	
St-Denis-près-Martel	7 28	8 43 12 41 19 34 23 28	

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
Le Buisson... (dép.)	7 33	10 37	17 11
Sarlac... (dép.)	6 40	9 40	12 17 47 17 58 19 30
Cazouès	7 34	10 34	12 35 18 12 19 07 20 24
SOULLAC... (dép.)	7 50	10 51	12 46 18 17 19 18 20 40
SOULLAC... (dép.)	8	11 30	13 47 18 17
Le Pigeon	8 18	11 38 14	18 25
Baladou Arrêt	8 26	11 55 14 4	
Martel	8 34	12 04 14 11 18 34	
St-Denis-p-Mar.	8 50	1 10 14 19 18 42	

St-Denis-près-Martel au Buisson

EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
St-Denis-p-M.d.	7 30	9 10	13 16 40
Martel	7 50	9 26	13 18 16 56
Baladou	8	9 34	13 19 17 04
Le Pigeon	7 47	9 42	13 22 17 12
SOULLAC... (dép.)	7 45	9 59	13 31 17 30
SOULLAC... (dép.)	7 56	6 15 8 20	11 26 13 45 18
Cazouès	8 1	6 23 8 36	11 36 13 52 18 16
Sarlac	8 27	7 31 9 30	12 30 14 28 19 10
Le Buisson... (arr.)	9 01	6 14	15 48

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.	EXP.
TOULOUSE... (dép.)	10 15	15 45 19 45			
CAPDENAC... (d.)	2 20	7 17 11 11 17 20	13 56 19 31 23 3		
FIGEAC... (d.)	2 45	7 31 11 25 17 29	14 8 19 44 23 34		
Le Pournel	7 50	11 42	14 24 20 3		
Assier	3 35	8 11 54	14 37 20 13 0 16		
Flaujac (halte)	8 10	12 3	14 42 20 21		
Gramat	5 7	8 23 12 18	14 54 20 34 0 34		
Rocamadour	5 19	8 35 12 23	15 7 20 45 0 44		
Montvalent	5 3	8 49 12 2	15 23 20 53		
St-Denis-p- (arr.)	5 47	8 58 12 51	15 33 21 7 1 3		
Martel (dép.)	5 53	9 6 13 1	15 43 21 15 1 7		
Quatre-Routes	6 9	9 16 13 11	15 52 21 25		
Turenne	6 21	9 26 13 21	16 2 21 31		